

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Conseil

Exposé

fait par le Président du Conseil
à l'occasion du Colloque entre les Institutions
des Communautés Européennes

sur le thème :

"Perspectives des Communautés après
le 1er juillet 1968"

(Strasbourg, 26 novembre 1968)

By Mr. Giuseppe Medici

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre colloque a lieu cette année à un moment où l'Europe semble s'interroger sur les moyens les plus efficaces pour poursuivre sa route. Les appels à l'unité et les initiatives en vue d'accomplir de nouveaux progrès se multiplient de toutes parts. Les événements dramatiques que nous avons vécus cette année ont fait ressortir, une fois de plus combien l'unité de notre continent est nécessaire, non seulement pour donner à l'Europe davantage de poids et de prestige, mais aussi pour lui permettre de contribuer efficacement à la paix du monde.

Sur le plan des Communautés, nous sommes arrivés à un stade où des décisions fondamentales doivent être prises si l'on veut réellement compléter l'oeuvre entreprise il y a plus de dix ans et qui a connu des

.../...

résultats incontestablement positifs. Aussi des options décisives s'imposent-elles à nos Gouvernements, à nos Parlements nationaux et aux Institutions communautaires. S'il est vrai que des divergences de vues subsistent entre nous sur un certain nombre de problèmes, il est non moins vrai que tous les pays membres ont contribué à la recherche des compromis indispensables pour éviter toute stagnation ainsi que pour renforcer et développer les Communautés.

Plusieurs propositions, élaborées en vue de renforcer les Communautés et d'assurer leur élargissement géographique, sont actuellement soumises à l'examen du Conseil. Lors de sa session du 5 novembre, le Conseil a réaffirmé sa volonté unanime de consolider les Communautés et il a chargé les Représentants Permanents d'étudier, en étroite collaboration avec la Commission, ces différentes propositions qui devront faire l'objet de prochains débats. Il est encore trop tôt pour prévoir quel sera le résultat de ces efforts auxquels, je le répète, les Etats membres participent avec une pleine conscience de l'importance de l'enjeu. Toutefois, ce que nous pouvons faire aujourd'hui - comme le thème que vous avez choisi nous y invite - est de réfléchir ensemble aux grands problèmes avec

.../...

lesquels les Communautés sont confrontées, et aux actions qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour atteindre notre but commun. Les observations et les considérations que vous ne manquerez pas de formuler au cours de ce colloque nous aideront certainement à mieux connaître les orientations et les désirs de l'opinion publique de nos pays que vous représentez dans cette Assemblée.

Monsieur le Président, chers collègues,

Une première constatation s'impose. Malgré les difficultés économiques éprouvées par certains Etats membres, nous avons pu atteindre à l'union douanière avec dix-huit mois d'avance sur les échéances prévues. Toutefois, pour que la libre circulation des marchandises soit effective, il est encore nécessaire d'adopter un certain nombre de mesures d'harmonisation des législations douanières au sujet desquelles les travaux du Conseil sont déjà très avancés. Elles devraient être approuvées avant la fin de l'année. Parmi ces mesures, je mentionnerai les franchises douanières et fiscales au bénéfice des voyageurs, dont vous avez, à juste titre, souligné également l'intérêt psychologique.

Mais l'union douanière, si importante soit-elle, n'est pas le seul but que nous nous sommes fixés en

signant les traités de Rome. Il s'agit maintenant de procéder à l'union économique et, pour ce faire, de mettre en oeuvre les politiques communes nécessaires à la réalisation d'un véritable marché intégré. Nous nous trouvons maintenant à un stade du développement communautaire où les progrès à réaliser dans un secteur déterminé sont souvent liés aux mesures à prendre dans d'autres secteurs avec lesquels ils interfèrent. On sait, par exemple, qu'il existe une interdépendance entre les politiques industrielle et agricole, d'une part, et les politiques commerciale et fiscale, d'autre part. C'est également le cas pour ces politiques et la politique d'aide aux pays en voie de développement. On peut donc affirmer que la réalisation de l'union économique nous impose de progresser de façon harmonieuse dans les différents domaines couverts par les traités.

J'en arrive maintenant à l'examen des questions spécifiques que nous devons aborder.

Dans le domaine de la politique agricole, quatre questions fondamentales doivent être résolues dans les mois à venir : l'achèvement des organisations communes de marché, l'harmonisation des législations,

.../...

les autres mesures de caractère structurel et, enfin, le financement.

Plus de 90 % de la production sont actuellement couverts par des organisations de marché, mais des secteurs importants, comme celui du vin, du tabac et des produits de la pêche doivent encore être réglementés. Dans ces secteurs, nous souhaitons également aboutir à des résultats déterminants au cours de l'année 1969.

Nous sommes moins avancés dans les domaines alimentaire, vétérinaire, sanitaire et phyto-sanitaire. L'harmonisation des législations dans ces domaines constitue en effet un élément essentiel pour rendre effective la libre circulation des produits agricoles. Il s'agira d'un travail de longue haleine, mais le Conseil a réaffirmé sa volonté de l'achever le plus vite possible.

Par ailleurs, le 29 mai 1968, le Conseil est convenu d'examiner l'ensemble des problèmes touchant l'avenir de l'agriculture communautaire et, en particulier, les solutions à caractère structurel considérées sous tous leurs aspects économiques, sociaux et régionaux. La Commission nous fera connaître sous peu ses nouvelles conceptions en la matière. En effet, il semble désormais opportun de compléter la politique des marchés et des prix par d'autres mesures nécessaires pour adapter l'agriculture des Six au nouveau marché unique et à l'évolution des populations rurales.

Et cela également pour mettre l'agriculture en mesure d'affronter dans les meilleures conditions la concurrence internationale. Dans les prochains mois, le Conseil devra donc concentrer ses efforts non seulement sur la fixation des prix pour la campagne 1969/1970, mais aussi sur les mesures à prendre en vue d'améliorer la situation de l'agriculture communautaire.

Le dernier problème d'envergure dans le secteur agricole est celui de son régime financier pour lequel nous attendons les propositions de la Commission. Il s'agit d'un problème difficile, car il se rattache à d'autres questions de caractère politique et institutionnel telles que l'utilisation des ressources propres de la Communauté.

Dans le secteur de l'industrie, la pleine réalisation d'un marché commun appelle l'adoption d'un ensemble de nouvelles mesures et des instruments juridiques et économiques nécessaires pour en favoriser le développement

.../...

sur le plan mondial. C'est pourquoi la Commission a mis à l'étude les différents problèmes relatifs à la politique industrielle et se réserve, je crois, de présenter, dans les meilleurs délais, des propositions à ce sujet.

Par ailleurs, le Conseil examine actuellement les problèmes posés par l'élaboration d'un statut de la société commerciale européenne. En effet, l'économie européenne aurait le plus grand intérêt à ce que soient adoptées de nouvelles règles juridiques permettant la création de ce genre de société. Vous savez que des difficultés techniques et politiques subsistent encore dans ce domaine, mais nous espérons qu'elles pourront être surmontées dans un proche avenir.

Le Conseil est également saisi du problème de l'établissement d'un système de brevets européens, auquel des pays européens non membres de la Communauté pourront être invités à participer. En outre, la définition d'une politique industrielle suppose l'élaboration progressive d'une politique en matière d'ententes. Nous devons donc compléter les mesures déjà adoptées dans ce domaine.

.../...

Par ailleurs, la politique industrielle doit être vue également dans le cadre des mesures relevant de la politique régionale de la Communauté. Enfin, l'union économique exige la poursuite de nos efforts pour éliminer les entraves techniques aux échanges et harmoniser les fiscalités. Sur le premier point, la Commission a déjà présenté un programme général. Les perspectives actuelles nous permettent d'espérer qu'il sera approuvé de sorte que le Conseil puisse engager prochainement l'examen des directives prévues dans ce programme. En ce qui concerne l'harmonisation fiscale, le Conseil a invité la Commission à étudier les impôts relatifs aux mouvements des capitaux et à lui présenter des propositions au sujet des problèmes fiscaux soulevés par les fusions et les participations entre les entreprises de la Communauté. Il faudra encore prévoir à cet égard les mesures à prendre aussi bien dans le domaine des impôts directs que dans celui des accises et des autres impôts indirects.

Quant à la politique commerciale, elle comporte essentiellement trois volets : la politique tarifaire, les autres dispositions de politique commerciale et les

.../...

accords bilatéraux entre la Communauté et les pays tiers.

En ce qui concerne la politique tarifaire, des progrès importants ont été accomplis par la mise en application du tarif extérieur commun, et grâce à la participation communautaire aux négociations multilatérales du GATT. A l'occasion de ces négociations, la Communauté a donné la preuve de l'esprit libéral qui l'anime.

Elle est donc en droit de s'attendre maintenant à ce que ses partenaires fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que les accords de Genève puissent produire tous leurs effets. Par contre, les progrès accomplis jusqu'ici dans les domaines visés aux articles 111, 112 et 113 du traité de Rome ont été moins rapides. Trois propositions de règlement présentées par la Commission, concernant une liste commune de libération, un projet commun de gestion des contingents et une procédure spéciale pour l'importation de certains produits, sont actuellement étudiés par le Conseil. Les perspectives actuelles permettent d'espérer qu'ils seront approuvés dans un délai relativement bref. Nous devons, dans les mois à venir, concentrer nos efforts

sur la recherche de solutions aux différents problèmes qui subsistent dans ce domaine.

En ce qui concerne les transports, après l'adoption des mesures de juillet dernier, le Conseil entend favoriser l'entrée en vigueur d'autres règlements dont il a prévu l'adoption dans sa décision du 14 décembre 1967. Le Conseil souhaite également poursuivre son action dans d'autres domaines de la politique commune des transports, en mettant en oeuvre les dispositions appropriées.

Sur un plan plus général, il nous faut rappeler que, par suite de l'évolution du marché commun, la coordination des politiques économiques, notamment des politiques monétaires, acquiert une importance croissante. C'est pourquoi nous poursuivons activement nos études pour le renforcement de la coopération monétaire

.../...

C'est là une mission pour laquelle notre Comité monétaire est sûrement bien préparé.

Il me semble que les événements de ces derniers jours ne font que confirmer la nécessité d'une coopération de tous les Etats membres dans ce domaine. Il est réconfortant de constater qu'à cette occasion également, les Institutions de la Communauté, et particulièrement le Comité monétaire ont exercé avec efficacité leur action de coordination.

Un autre domaine appelé à retenir particulièrement l'attention de la Communauté au cours des prochains mois est celui de l'énergie. Le Conseil attend d'être saisi des propositions que la Commission compte lui soumettre très prochainement pour pouvoir définir une politique énergétique commune. Cette politique devra assurer à la Communauté un approvisionnement suffisant à des prix bas et stables. Dans ce domaine, une politique commune apparaît en effet indispensable.

En outre, dans le cadre des actions nécessaires pour le développement des Communautés, une place importante

.../...

doit être réservée à la recherche scientifique et technique, y compris bien entendu la recherche nucléaire. Dans ce dernier domaine, il s'agit tout d'abord de mettre fin à la crise qui affecte l'EURATOM depuis trop longtemps. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que la prochaine session du Conseil, qui se tiendra dans deux jours à Bruxelles, permette d'arriver à un accord, sur la base des propositions de la Commission qui prévoient un programme pluriannuel de recherches. Dix années d'expérience nous ont en effet montré que des modifications sensibles s'imposent tant dans la structure que dans les modalités d'action de l'EURATOM. Tel a été en effet l'objectif poursuivi par le Conseil dans sa résolution du 8 décembre 1967.

En ce qui concerne la recherche scientifique et technique en général, le Conseil est saisi de propositions visant à assurer la conclusion rapide des travaux du Groupe MARECHAL, en application de la résolution adoptée le 31 octobre 1967. Il existe encore à ce propos certaines divergences entre les Etats membres. J'espère toutefois que ces difficultés pourront être surmontées. Seule une collaboration étroite dans le domaine de la recherche permettra de mieux équilibrer les efforts accomplis par les différents pays et donnera à l'Europe la possibilité de reprendre la place

qui lui revient sur le marché international. Cet objectif pourrait difficilement être atteint si la majeure partie des programmes de recherches restait limitée à un cadre purement national.

Je ne puis terminer cette partie de mon exposé sans souligner l'importance des problèmes sociaux.

Je rappellerai tout d'abord que, depuis le mois de novembre, la libre circulation des travailleurs au sein de la Communauté est complètement réalisée par suite de la décision prise par le Conseil en juillet 1968 avec plus d'une année d'avance sur l'échéance prévue par les traités. En outre, les travaux nécessaires ont été engagés pour réviser, sur la base des propositions que la Commission a déjà présentées et qu'elle devra compléter dans un proche avenir, les règlements n° 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

En général, la politique sociale doit tendre à faire participer toutes les couches de la population aux avantages découlant de la création progressive du marché commun et surtout à relever d'une façon continue le niveau de vie ainsi qu'à améliorer les conditions de travail. Par ailleurs, il importe de maintenir l'équilibre

.../...

entre les demandes et les offres d'emploi. Nous devons donc adopter des mesures de formation et de réadaptation professionnelles, et encourager, au besoin, la création de nouveaux emplois. Si la libre circulation des travailleurs peut nous aider à pourvoir les emplois disponibles, elle ne saurait nous dispenser de poursuivre en même temps nos efforts pour créer des emplois là où se trouvent des travailleurs en chômage total ou partiel. Cela notamment pour limiter les déplacements de la main-d'oeuvre.

Le Conseil est donc pleinement conscient de l'ampleur des problèmes de l'emploi dans la Communauté. C'est pourquoi il s'est déclaré favorable, le 29 juillet dernier, à la convocation d'une conférence consacrée à ces problèmes. A cette conférence, dont les modalités sont actuellement à l'étude, participeront les Ministres du Travail, la Commission ainsi que les représentants des travailleurs et des employeurs.

.../...

Nous devons également espérer que le Fonds social dont le fonctionnement n'a pas toujours été très satisfaisant jusqu'ici, pourra, à l'avenir, oeuvrer utilement pour appuyer les actions entreprises en faveur des travailleurs obligés de changer d'emploi ou de domicile à l'intérieur de la Communauté.

Enfin, la mise en oeuvre des différentes politiques communes et l'établissement progressif de l'union économique exigeront une coopération toujours plus étroite dans les différents secteurs de la politique sociale. Le Conseil et la Commission ont jeté les bases de cette coopération, prévue par le traité, en adoptant un vaste programme de travail en 1967 et 1968.

Monsieur le Président, chers collègues,

J'examinerai maintenant un autre secteur important de l'activité communautaire, celui des relations extérieures. Je me bornerai à rappeler trois grandes catégories de problèmes : l'élargissement des Communautés, les accords avec les pays qui ont demandé à établir avec nous des liens nouveaux et notre politique à l'égard des pays en voie de développement.

Au sujet des demandes d'adhésion à la Communauté, présentées par la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège et de la lettre du Gouvernement suédois,

on sait que des divergences de vues séparent encore les Etats membres, non sur le principe même de l'adhésion, mais sur ses modalités et sur le moment auquel elle pourra se réaliser.

Entre-temps, diverses propositions ont été avancées par les Etats membres et la Commission. Le Conseil, lors de sa session des 4 et 5 novembre, après en avoir longuement délibéré, a chargé le Comité des Représentants Permanents d'étudier, en coopération étroite avec la Commission, toutes les propositions présentées, en particulier celles relatives aux accords commerciaux et à la coopération technologique. Nous espérons que les résultats de cette étude permettront d'accomplir certains progrès dans ce domaine également.

En ce qui concerne nos relations avec d'autres pays européens ou certains pays du bassin méditerranéen, je rappellerai avant tout que les négociations et avec la Tunisie et le Maroc se déroulent dans une atmosphère cordiale et qu'elles ont déjà permis de parvenir à une identité de vues sur de nombreux points. On peut donc prévoir que des accords pourront être rapidement conclus avec ces deux pays.

Pour ce qui est de l'Algérie, à la suite de la décision de principe du Conseil concernant l'harmonisation du régime applicable aux produits algériens importés, la Commission a élaboré des propositions précises qui sont actuellement à l'étude.

En outre, le mois dernier, la Commission a transmis au Conseil un nouveau rapport comportant des propositions relatives à un accord éventuel avec l'Espagne. Nous nous proposons d'en délibérer prochainement afin de donner à la Commission un deuxième mandat lui permettant de poursuivre les négociations avec ce pays.

Des entretiens exploratoires ont eu lieu aussi avec les représentants de la Yougoslavie en vue de la conclusion d'un accord commercial non préférentiel. Le Conseil a confirmé l'importance économique et politique qu'il attache à l'instauration de relations commerciales plus étroites avec ce pays et il s'efforce donc de trouver des solutions concrètes aux problèmes soulevés par les demandes yougoslaves. Les pourparlers avec la Yougoslavie se poursuivront au début de l'année prochaine. Le Conseil s'efforcera entre-temps de définir une attitude commune notamment sur la base des propositions de la Commission.

Quant à l'Autriche, les difficultés qui vous sont bien connues ne me permettent pas de vous apporter de nouveaux éléments d'information. J'ajouterai toutefois que les rapports de l'Italie avec ce pays subissent une évolution que j'estime favorable. Aussi sommes-nous en droit d'espérer que nous obtiendrons prochainement d'importantes clarifications.

Pour ce qui est de la demande du Gouvernement de Malte, le Conseil attend le rapport que la Commission se propose de lui présenter à la suite de conversations exploratoires.

.../...

De même, le Conseil examinera prochainement le rapport de la Commission sur les formules d'accord possibles avec Israël.

En ce qui concerne nos relations avec la Turquie, la décision prise par le Conseil, le 30 juillet dernier, et suivant laquelle il convient de prévoir, dès que possible, le passage à la phase transitoire de l'association et, de poursuivre l'assistance financière marque le point de départ de nouveaux développements. Le Conseil examine actuellement un rapport que la Commission lui a transmis à ce sujet. Il se propose d'engager prochainement, sur la base d'une attitude commune, des négociations avec nos associés turcs.

Quant à l'association avec la Grèce, la situation actuelle ne permet pas de prévoir quels pourront être les développements futurs.

Ce tableau, forcément sommaire, de nos relations avec les différents Etats de l'Europe et du Bassin méditerranéen, prouve, me semble-t-il, l'intensification de nos liens avec ces pays. Les diverses actions que je viens d'évoquer s'inscrivent, en effet, dans la perspective d'une contribution que la Communauté pourra apporter à un meilleur équilibre économique de cette région méditerranéenne qui nous est si proche et si importante à maints égards.

.../...

Le troisième grand chapitre de nos relations extérieures est celui de notre politique à l'égard des pays en voie de développement. Nous avons participé dans un esprit constructif aux délibérations de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. Nous continuerons à participer à ces travaux dans un esprit ouvert et en étant pleinement conscients des responsabilités qui incombent à la Communauté.

Dans le même ordre d'idées, la Communauté est favorable, sur le plan mondial, à une politique de stabilisation des prix des produits de base, de même qu'à l'accroissement des aides d'autre nature accordées aux pays en voie de développement. Dans cette perspective elle a souscrit, dans le cadre des négociations Kennedy, à des conventions qui dépassent le domaine tarifaire et qui concernent le commerce du blé et l'aide alimentaire.

Nous continuerons en outre à maintenir des contacts avec les pays de l'Amérique latine. A ce propos, la République Argentine a récemment avancé l'idée d'un accord commercial, technique et financier avec la Communauté. Le Conseil se réserve de continuer l'examen des relations avec les Etats de ce Continent, à la lumière également d'un mémorandum que le Gouvernement italien lui a soumis le 4 de ce mois.

Si donc nous sommes conscients de la nécessité

.../...

d'une politique d'aide à l'égard du tiers monde, en général, nous ne pouvons pas oublier les responsabilités particulières que nous avons à l'égard des Etats africains et malgache associés, avec lesquels, dans les prochains mois, nous devons négocier le renouvellement de la Convention de Yaoundé. Le Conseil s'efforce actuellement de mettre au point une attitude commune en vue de ces négociations.

C'est dans ce même contexte que s'inscrit le problème du renouvellement de nos accords avec les autres pays africains ainsi que celui de la poursuite de nos relations traditionnelles avec les territoires d'Outre-mer.

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant de terminer mon exposé, je ne voudrais pas manquer d'évoquer, dans la perspective des actions à entreprendre, la fusion des traités, tâche de grande envergure à laquelle nous devons nous attacher, en étant pleinement conscients des délicats problèmes juridiques et politiques qu'elle soulève. Nous attendons à ce sujet le résultat des travaux préparatoires que la Commission a déjà entrepris. Je n'hésite pas à penser, qu'à cette occasion, nous pourrions aborder le problème des pouvoirs de l'Assemblée, sur lequel vous avez à plusieurs reprises attiré l'attention du Conseil.

A ce propos, je voudrais toutefois, dès aujourd'hui, vous donner des indications sur un point particulier. Le Conseil a examiné avec la plus grande attention la résolution que vous avez adoptée lors de la séance

.../...

du 17 octobre 1967 et qui porte sur le problème de la consultation de l'Assemblée.

Le Conseil désire tout d'abord souligner qu'il a toujours attaché le plus grand prix au maintien de l'équilibre institutionnel prévu par les traités, et cela dans un esprit de large coopération entre les institutions, comme le souhaite la résolution de l'Assemblée. Dans ce but, le Conseil s'est efforcé de développer ses relations avec l'Assemblée en donnant l'interprétation la plus large possible aux dispositions des traités.

J'aborderai maintenant les points spécifiques de la résolution en question.

Au sujet du premier point, relatif à la consultation de l'Assemblée sur l'ensemble des actes d'application des traités, je vous rappelle que, dès le 9 mars 1960, le Conseil s'était déclaré favorable à une extension à tous les problèmes importants des consultations de l'Assemblée, étant entendu toutefois que le choix des problèmes sur lesquels porterait une éventuelle consultation serait laissé en tout état de cause au Conseil qui demanderait préalablement l'avis de la Commission. En février 1964, le Conseil confirmait cette décision en précisant qu'il recourrait aussi souvent que possible à la consultation facultative de l'Assemblée. Cette pratique a été en effet suivie ces dernières années et le Conseil réitère son intention de faire usage, le plus largement possible, de sa faculté de consulter l'Assemblée.

En ce qui concerne le second point de la résolution, relatif aux textes qui n'entrent pas dans le cadre des actes juridiques prévus par les traités, le Conseil est disposé à examiner dans chaque cas d'espèce, et conformément aux critères mentionnés ci-dessus, s'il est opportun et possible de consulter l'Assemblée. Il sera, d'une part, tenu compte de l'importance des textes à adopter alors que, d'autre part, la possibilité pratique de procéder à cette consultation pourra dépendre dans certains cas, de la nécessité de prendre sans tarder certaines décisions.

En ce qui concerne la reconsultation mentionnée au troisième point de votre résolution, je vous rappelle que le but de la reconsultation est de permettre au Conseil et à la Commission de connaître l'avis de l'Assemblée pour pouvoir en tenir compte dans l'élaboration de la législation communautaire. En règle générale, ce but est atteint quand l'Assemblée a rendu son avis. Si toutefois des modifications envisagées par le Conseil portaient sur des questions essentielles, qui n'auraient pas encore été soumises à l'Assemblée, nous ne manquons pas d'examiner la possibilité d'une nouvelle consultation. Cependant, il convient de remarquer que, lorsque le Conseil est appelé à se prononcer sur une proposition de la Commission, il est généralement très difficile de procéder à la consultation de l'Assemblée chaque fois que des modifications ou des amendements sont proposés.

.../...

La question évoquée au quatrième point de la résolution pose tout d'abord le problème du sens qu'il convient de donner aux termes "actes consécutifs". S'agissant des textes d'exécution ou d'application, le Conseil considère qu'ils n'entraînent pas, sauf disposition contraire des traités, l'obligation de consulter l'Assemblée. Toutefois, nous nous réservons, là aussi, d'examiner dans chaque cas d'espèce la possibilité de procéder à une telle consultation.

En ce qui concerne la régularité des textes devant être soumis à la consultation de l'Assemblée, je vous rappelle que le traité définit les cas dans lesquels l'Assemblée doit être consultée. Au demeurant, le Conseil n'estime pas devoir se prononcer sur une question qui relève strictement de la compétence de la Cour de Justice.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la volonté du Conseil de développer des relations toujours plus étroites avec l'Assemblée. J'estime à cet égard qu'une meilleure coordination dans l'établissement du calendrier des périodes de session serait de nature à faciliter le bon déroulement des travaux de toutes les Institutions communautaires.

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette énumération des problèmes avec lesquels nous sommes confrontés et des actions à mener par la Communauté montre, l'importance et la complexité des travaux qui devront être accomplis dans

.../...

les mois et les années à venir. Et il est essentiel que tous les Etats membres aient fermement réaffirmé leur volonté politique de progresser, graduellement certes, mais également avec énergie, sur la voie de la construction européenne.

Strasbourg, 26 November 1968

General Secretariat

SUMMARY OF THE STATEMENT

by the President in Office of the Council
on the occasion of the Colloquy between the
Institutions of the European Communities

(Strasbourg, 26 November 1968)

At the beginning of his statement, which was concerned this year with the Prospects for the Communities subsequent to 1 July 1968, the President of the Council first emphasized that the Communities had now reached a stage at which far-reaching decisions had to be taken in order to round off the work already done. In this connection, the Council had, at its meeting on 5 November, reaffirmed its unanimous will to strengthen the Communities and instructed the Permanent Representatives, working in close co-operation with the Commission, to study the various proposals which had been put forward both for strengthening the Communities and for their geographical enlargement, so as to permit the Council to take decisions in the near future.

.../...

By Mr. Giuseppe Medici

The President then outlined all the problems now arising in the Communities which require a solution in the near future:

The Customs Union has been achieved eighteen months ahead of the agreed deadline, in spite of the economic difficulties experienced by certain Member States. However, for the free movement of goods to be effective, a number of Customs measures must still be adopted, particularly those relating to tax and Customs exemptions for travellers. The Council expects to take the relevant decisions before the end of the year.

The Economic Union: The achievement of a truly integrated market necessitates the progressive implementation of the common policies provided for by the Treaties. In fact, progress in one sector is often linked with measures to be taken in other sectors with which the first interacts (for example industrial and agricultural policies - commercial and fiscal policies).

The common agricultural policy: Four basic questions must be resolved in the coming months. These are the completion of the market organisations, the harmonisation of legislation, other structural measures, and financing.

90% of agricultural production is now covered by market organisations. Regulations still have to be drawn up for wine, tobacco and fishery products. It is hoped

.../...

that this will be done during 1969. Progress must also be made in the harmonisation of legislation in the foodstuffs, veterinary, public health and plant health sectors.

The Council has agreed to examine all the problems affecting the future of agriculture, as a whole. In the months which lie ahead it must therefore concentrate its efforts, not only on fixing prices for the 1969/1970 marketing year, but also on the measures to be taken in order to improve the situation of agriculture in the Community.

The Council is also waiting for the Commission to submit to it, in the near future, proposals on the last big problem in the agricultural sector, that of financial arrangements.

Industrial Policy: The Commission has started to study the various problems connected with this sector and the Council is waiting for proposals to be put to it.

A European company: The Council is now examining the problems raised by the drafting of a statute for such a company. The Council also has before it the problem of introducing a system of European patents, in which European countries which are not members of the Community can also be invited to participate.

As regards agreements and concerted practices, the Community must supplement the measures already adopted.

Finally, the efforts being made to eliminate technical obstacles must be continued (the Council is now discussing a general programme put forward by the Commission).

As regards fiscal harmonisation, the Council has invited the Commission to study the problems of taxation on the movement of capital and the fiscal problems of mergers and holdings. Measures to be taken in the field of direct taxation, excise taxes and other indirect taxes are still to be drafted.

Commercial policy: Remarkable progress has been made in tariff policy, not only by the introduction of the common customs tariff, but also by the Community's participation in the G.A.T.T. multilateral negotiations during which the Community gave proof of the liberal spirit which animates it. In addition, the three proposed regulations put forward by the Commission, concerning a joint liberalisation list, a joint procedure for the management of quotas, and a special procedure for the importation of certain products, are being studied and the Council hopes to approve them fairly soon.

Transport: The Council intends to continue and to add to its activities in this field and a certain number of measures which will contribute to implementing the common transport policy should take shape in the near future.

Monetary policy : Studies on the reinforcement of monetary co-operation are being continued within the Community, and in the Monetary Committee in particular. Recent events have demonstrated the need for co-operation between member States in this field. Community institutions and, in particular, the Monetary Committee, have in fact, on this occasion, carried out their co-ordinating action.

Energy : The Council is waiting for the proposals which the Commission expects to be able to submit to it in the very near future, in connection with the definition of a common energy policy. As regards scientific and technical research in general, differing viewpoints still separate the Member States on the continuation of work. The Council hopes that it will be possible to eliminate these difficulties.

In the nuclear research sector, the first priority is to end the crisis which has been affecting Euratom's activities for too long. In the light of ten years experience it seems that considerable changes are required, both in Euratom's structure and in the ways in which it works.

Social policy : After recalling that complete freedom of movement for workers within the Community had been achieved since November, the President stated that the Council had started the necessary work on revising the regulations relating to the social security of migrant workers. The Council is aware that the construction of such a wide economic area must inevitably have repercussions on the labour market, and considers that urgent and energetic measures are required to maintain the balance between supply and demand in employment. It is in favour of the organisation of a conference on employment problems, in which the Ministers of Labour, the Commission,

and both sides of industry would participate. The procedure for organising such a meeting is now being studied. It is also hoped that a way may be found in the future to recast the European Social Fund in a form which will enable it to give more effective support to activity undertaken for the benefit of workers.

External relations: Differences of viewpoint still separate the Member States on the subject of the requests for accession to the Community. Various proposals have been put forward by different Member States and by the Commission. At its last meeting the Council instructed the Permanent Representatives Committee, in close co-operation with the Commission, to study all the proposals which have been put forward, with particular reference to commercial arrangements and technological co-operation.

The negotiations with Tunisia and Morocco took place in an excellent atmosphere and it is hoped that it will be possible to conclude agreements with these countries in the near future.

As regards Algeria, the Council is now examining the proposals worked out by the Commission, with a view to a certain unilateral harmonisation of the economic content of the arrangements applicable to Algerian products imported into the Community.

Having received a further report from the Commission, the Council proposes to hold discussions in the near future with a view to giving this institution a second mandate for continuing the negotiations with Spain.

The conversations with Yugoslavia will also be continued early in 1969 with a view to concluding a non-preferential trade agreement with this country.

With regard to Austria, prospects appear to be more favourable.

For Malta, the Council is waiting for the report which the Commission proposes to submit to it following the exploratory talks which it has had with the authorities of this country.

Finally, the Council is shortly to examine the report which the Commission has submitted to it on the possible formulae for an agreement with Israël.

As regards the association with Turkey, the Council is now examining a report from the Commission with a view to adopting a joint position on the basis of which negotiations can be started with this country with a view to moving on to the transitional stage.

As for the Association with Greece, the present situation makes it impossible to forecast what future developments may be.

As regards its policy towards the developing countries, the Community is ready to continue to make its contribution to the discussions in U.N.C.T.A.D. The Community is also in favour of attempts to achieve, on a world-wide scale, a policy capable of contributing to the stabilisation of commodity prices and to an increase in other types of assistance for the developing countries.

Along the same lines, contacts are being maintained with the countries of Latin America. The Council reserves the possibility of continuing to examine the problem of relations with these countries, also taking into account a memorandum submitted by the Italian government.

The Council is now working out a common position with a view to the negotiations to be commenced next month with the Associated African and Malagasy States, on the renewal of the Yaoundé Convention.

In this connection there is also the problem of the renewal of the agreements with the other associated African countries and the continuation of the traditional relations with the O.C.T.

Merger of the Treaties: The Council is awaiting the results of the preparatory work which the Commission has already undertaken. The problem of the powers of the European Parliament will necessarily arise in this connection.

At this point, the President emphasized that the Council had examined, with the greatest attention, the Resolution adopted by the European Parliament at its session on 17 October 1967 on the problem of consultations with that Institution. In fact the Council has always attached the greatest importance to maintaining the institutional balance created by the Treaties and, with this in mind, it has done its utmost to develop its relations with the European Parliament by the widest possible interpretation of the provisions of the Treaties. In fact, as long ago as March 1960, the Council stated that it was in favour

.../...

of extending consultation of the European Parliament to important problems. The Councils confirmed this decision in February 1964 by the further statement that they would make use of their option in order to consult the European Parliament as frequently as possible. The Council has also stated its readiness to examine, case by case, whether there is a need to consult the European Parliament on texts which do not constitute "acts" in the meaning of the Treaties. In doing this, account would be taken of the importance of the texts to be adopted and the practical possibilities of holding such consultations, with reference, among other things, to the urgency with which such decisions had to be adopted. The object of consulting the European Parliament is to enable both the Council and the Commission to know the Parliament's opinion, so as to be able to take it into account in drafting Community legislation. As a general rule this objective is achieved when the European Parliament has given its opinion. However, if the amendments envisaged by the Council related to essential questions which had not yet been submitted to the Parliament, the Council would not fail to examine the possibility of a further consultation. Where texts of an executive nature are concerned, the Council considers that, subject to provisions to the contrary in the Treaties, this does not, as a general principle, involve the obligation to consult the Parliament.

Finally, the Council restates its readiness to develop increasingly close relations with the European Parliament, and considers that better co-ordination in arranging the dates for its sessions would facilitate the work of all the Community Institutions.

In conclusion, although stating that it must be obvious that it would be impossible to take decisions at one and the same time in all the fields which he had mentioned, the President strongly reaffirmed the political will of the Member States to move forward, admittedly in stages, but also energetically, along the road of the construction of Europe.
